



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DAKAR

AOÛT 2013

PROGRAMME DE RÉFORMES
PRIORITAIRES 2013/2017
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
AU SÉNÉGAL



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



RECHERCHE

2013-2017

1.	Réformes en faveur du renforcement du pilotage	1
2.	Réformes pour une gouvernance institutionnelle efficace.....	2
3.	Réforme pour la promotion des STEMS dans toutes les composantes du système éducatif.....	4
4.	Réformes pour une offre de formation diversifiée et de qualité	4
5.	Réformes pour la réussite des étudiants.....	6
6.	Réforme de l'UCAD	7
7.	Réformes pour stimuler la recherche nationale	7
8.	Réformes des mécanismes de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche	8
9.	Réformes pour la promotion de la coopération et de l'internationalisation du système d'enseignement supérieur et de recherche.....	9

Les réformes par axes thématiques

1. Réformes en faveur du renforcement du pilotage

- A. Elaborer et adopter une loi d'orientation de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Innovation, de la Science et de la Technologie qui devra être une loi d'orientation structurante, ayant des effets à court et à long terme. Elle devra être votée avant la fin des sessions parlementaires 2013, pour donner à l'ESR toute sa place dans le redressement de notre pays et permettre aux jeunes générations de se projeter dans un avenir professionnel et une société de progrès.
- B. Créer un Comité interministériel de concertation et de coordination entre les Ministères en charge du préscolaire, de l'élémentaire, du moyen, du secondaire, de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et des langues nationales qui devra veiller à la cohérence du système éducatif (public et privé) dans toutes ses composantes et à l'établissement de passerelles.
- C. Créer le Conseil national de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Innovation, de la Science et de la Technologie (CNESRIST) qui sera un comité consultatif placé auprès du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- D. Mettre en place le Système d'Information et de Gestion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (SIGESR) dont la mission est d'informer les différents acteurs et partenaires sur l'état du sous-secteur, de son efficacité interne et externe, de son fonctionnement pédagogique et institutionnel, de sa performance, de ses lacunes et de ses besoins.
- E. Mettre en place une Conférence des Recteurs et Directeurs d'Etablissements d'Enseignement supérieur publics dont le but sera de favoriser les rapports permanents entre membres, d'émettre des avis sur les questions relevant de la compétence des Recteurs, d'entretenir des relations avec les universités étrangères et les associations nationales et internationales universitaires.
- F. Créer le Centre de Mutualisation et de Partage de l'Enseignement supérieur qui aura en charge la mutualisation des "*fonctions supports*" entre les différentes IES et permettra de réaliser des bénéfices coûts/efficacité. De manière spécifique, il s'agira de/d' :
 - 1. Interconnecter tous les Etablissements d'Enseignement supérieur ;
 - 2. Mettre en place une bibliothèque nationale virtuelle pour partager les ressources numériques ;
 - 3. Relever et moderniser les systèmes d'information documentaire ;

- G. Elaborer et adopter un répertoire des formations et filières, d'assurer sa mise à jour et sa large diffusion.
- H. Instaurer une culture de résultats et de reddition des comptes / Instaurer à tous les niveaux (administration, gestion, finances, enseignement, recherche, etc.) la culture de l'évaluation continue.
- I. Mettre en place un système approprié d'indicateurs de performance pour l'évaluation de la politique nationale de la recherche, de l'innovation, de la science et de la technologie.
- J. Elaborer le plan stratégique national et décennal de la recherche, de l'innovation, de la science et de la technologie.
- K. Elaborer une politique nationale de gestion de l'information scientifique et technique et de développement de la culture scientifique.
- L. Créer l'Office national du Baccalauréat et réviser les différents textes organisant le baccalauréat.
- M. Bâtir d'ici 2017 la « *Cité du savoir* » pour une exploitation et un pilotage centralisés de l'enseignement supérieur et de la recherche en utilisant un espace partagé de 12ha à Diamniadio. Cet espace abritera le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et les services rattachés, l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ-Sup), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Siège de l'Université virtuelle sénégalaise (UVS), le Centre de Mutualisation et de Partage, l'Office national du Baccalauréat et la Direction des bourses. Le site sera placé de façon stratégique sur la route nationale afin de tirer profit des fibres optiques disponibles.
- N. Institutionnaliser un comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CNAES, avec une représentation paritaire : Etat, établissements d'enseignement supérieur, société civile, partenaires techniques et financiers.

2. Réformes pour une gouvernance institutionnelle efficace

- A. Finaliser la loi cadre portant statuts et organisation des universités publiques du Sénégal en prenant en compte:
 1. L'harmonisation de l'organisation et du fonctionnement des Universités (Conseils académique, scientifique et administratif, comité de gestion);
 2. La nomination du Recteur, après élection par l'assemblée délibérante idoine;
 3. La normalisation des capacités d'accueil ;
 4. L'harmonisation du régime des traitements, avantages, indemnités et pensions;
 5. La mise en place d'un cadre juridique pour les laboratoires, les équipes et centres de recherche, les formations et écoles doctorales;
 6. Des inscriptions budgétaires effectives pour les écoles doctorales.

- B. Réviser certaines dispositions de la loi 81-59 du 9 novembre 1981 et du décret n° 89-909 du 5 août 1989.
- C. Réviser la « *Convention nationale Etat - employeurs privés pour l'emploi des jeunes* » afin de prendre en compte, tant les nouveaux besoins de l'enseignement supérieur, que ceux du secteur privé.
- D. Réviser les textes régissant la Fonction publique afin de tenir compte des évolutions récentes intervenues dans la nomenclature des diplômes de l'enseignement supérieur avec la mise en place du système LMD.
- E. Réviser les différents textes régissant les personnels de l'enseignement supérieur afin de prendre en compte les nouveaux enjeux (LMD, service à la communauté, leadership et citoyenneté, plan de carrières, etc.) et les préoccupations d'équité (genre et personnes en situation de handicap). Il s'agit notamment des :
 1. PER (Loi 81-59) ;
 2. PATS (Textes réglementaires) ;
 3. Personnels enseignants, chercheurs et PATS du privé.
- F. Réviser le régime financier des universités pour assurer le contrôle effectif de l'ordonnateur sur la planification des décisions de paiement de l'Agent Comptable.
- G. Généraliser les contrats de performance dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats à tous les niveaux.
- H. Elaborer un manuel de procédures pour un recrutement transparent des PER et des PATS.
- I. Créer un centre de formation en administration et gestion des personnels des établissements d'enseignement supérieur (Recteurs, Doyens, Directeurs d'UFR, Directeurs d'Instituts, Assesseurs, Directeurs d'UFR adjoints, Chefs de Département, Chefs de Section, Secrétaire général, Chefs de Services administratifs, Directeurs et Chefs de Service, ainsi que les aspirants PER et PATS). Ce centre établira une coopération avec les institutions similaires, notamment l'Institut panafricain de Gouvernance universitaire.
- J. Instaurer une culture de la paix au sein des IES en :
 1. Mettant en place dans chaque Université une police universitaire;
 2. Mettant en place des comités de dialogue social et des structures de médiation;
 3. Actualisant les textes sur les franchises universitaires;
 4. Actualisant les textes organisant les amicales et la représentation étudiante dans les différentes instances des établissements d'enseignement supérieur.

- K. Elaborer un arrêté ministériel portant organisation et gestion des ressources générées par les établissements d'enseignement supérieur, notamment les fonctions de services.
- L. Réviser les textes attribuant les bourses sociales et bourses d'excellence pour promouvoir le label « *étudier au Sénégal* », inciter les étudiantes et étudiants à s'orienter vers les STEM.
- M. Intégrer dans les textes de l'enseignement supérieur la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour favoriser la formation tout au long de la vie.
- N. Réviser les textes régissant la DGES et l'ANAQ-Sup pour tenir compte des recommandations de la CNAES.
- O. Créer un fonds d'appui à l'enseignement supérieur privé avec des conditions incitatives pour favoriser leur installation dans les régions et la promotion STEM.
- P. Prendre en charge la spécificité des écoles d'ingénieurs et des formations des techniciens dans le cadre des textes réglementaires du LMD.
- Q. Créer un cadre approprié au niveau de toutes les structures afin d'assurer une communication interne et externe adéquate.

3. Réforme pour la promotion des STEMS dans toutes les composantes du système éducatif

- A. Mettre en place et appliquer des mesures incitatives adéquates pour mettre les STEMS au cœur de notre système éducatif (indemnités STEM pour les enseignants, bourses STEM pour les apprenants).
- B. Renforcer la pédagogie de l'enseignement des STEM.
- C. Renforcer la politique des langues, y compris dans les STEM.
- D. Intégrer l'enseignement des STEM par les langues nationales.
- E. Allouer une partie importante des bourses d'excellence à la promotion des STEM.

4. Réformes pour une offre de formation diversifiée et de qualité

Elles devront tenir compte des pôles de développement économique et intégrer les préoccupations d'équité (genre et personnes en situation d'handicap). Il s'agit de :

- A. Promouvoir les formations professionnelles diplômantes de niveau cadre moyen;
- B. Renforcer les filières de formation professionnelle courte;

- C.** Diversifier les niveaux de sortie (Bac -3, bacs professionnels, bac +3, bac+5, bac+8);
- D.** Renforcer, harmoniser et accompagner la mise en place du LMD conformément aux textes réglementaires, qui prévoient des sorties intermédiaires pour respecter la spécificité des écoles d'ingénieurs;
- E.** Renforcer les infrastructures des Universités existantes à travers le Budget consolidé d'Investissement (BCI), le Projet de Gouvernance et de Financement de l'Enseignement supérieur axés sur les résultats (PGF-Sup) et le Partenariat public-privé;
- F.** Construire de nouvelles universités : deuxième université de Dakar (2016-2017), Université du Sine-Saloum de Kaolack (USSK, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine en 2015-2016), Université du Sénégal oriental de Tambacounda (Kédougou, Tambacounda, Bakel);
- G.** Créer des pôles universitaires :
 1. Université Assane Seck de Ziguinchor avec des antennes délocalisées dans les régions de Sédhiou et de Kolda;
 2. Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis avec des antennes délocalisées dans les régions de Louga (Centre de Guéoul) et Matam;
 3. Université Alioune Diop de Bambey (UADB) avec des antennes délocalisées à Diourbel et à Bambey;
 4. Réseau des Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) avec un établissement spécifique dans chaque région (R50).
- H.** Créer l'Université virtuelle sénégalaise (UVS) avec les Espaces numériques ouverts (ENO) par région et dans chacune des Universités publiques existantes (soit 21 ENO);
- I.** Créer l'Université arabo-islamique avec des filières langue, littérature et culture arabe, religions islamiques, sciences et technologies, droit, agriculture, économie et finances islamiques.
- J.** Renforcer l'utilisation des TIC (e-Learning) pour élargir l'accès à la formation et améliorer la qualité des enseignements.
- K.** Respecter les obligations des effectifs des étudiants conformément au plan d'équilibre budgétaire établi dans le cadre des Contrats de Performance.
- L.** Accompagner les Etablissements privés d'Enseignement supérieur (EPES) dans le cadre de la construction d'un système national d'enseignement supérieur afin de tendre vers l'accueil de 50% des bacheliers en 2017.
- M.** Inciter les établissements privés d'enseignement supérieur à s'installer dans les régions et à développer davantage de filières à orientation STEM.

- N. Renforcer les ressources documentaires, la capacité des bibliothèques universitaires et des centres de documentation en relevant les dotations, modernisant les équipements, renouvelant les collections et ressources électroniques.
- O. Créer des formations et prendre des initiatives en rapport avec la politique nationale de développement et de la demande du secteur privé (Stratégie nationale de Développement économique, Stratégie de Croissance accélérée).
- P. Impliquer les professionnels et les entreprises dans les processus de formation et ceci dès la définition des curricula.

5. Réformes pour la réussite des étudiants

- A. Rendre obligatoire le projet personnel de l'étudiant.
- B. Introduire davantage la pluridisciplinarité dans le cursus de la Licence, afin de faciliter la spécialisation progressive et les réorientations.
- C. Mettre en place un plan numérique ambitieux sur tout le territoire qui permettra la mise en ligne d'une partie des cours magistraux, un encadrement plus personnalisé des étudiants et qui favorisera également la mise en réseau des enseignements et les partenariats nationaux et internationaux.
- D. Former les étudiants au civisme, à la citoyenneté, à l'éthique, au leadership, à l'environnement, au développement durable, à l'entrepreneuriat ainsi qu'aux services à la communauté.
- E. Rendre obligatoires dans les curricula de formation les enseignements portant sur le développement personnel, la communication et les techniques de recherche d'emploi.
- F. Accorder dans les programmes d'enseignement une place plus importante à la transmission et à l'acquisition des «*Savoir - être*».
- G. Mettre en place une politique de bourses et d'aide sociale pour assurer l'équité et augmenter le pouvoir d'achat des plus démunis.
- H. Améliorer l'insertion professionnelle des étudiants en développant les formations par alternance et les stages au cours des cursus. Il s'agira également de généraliser l'implantation des incubateurs dans les universités et en incitant les étudiants à l'entrepreneuriat.
- I. Mettre en œuvre le programme "*un étudiant, un ordinateur*".
- J. Renforcer la mobilité des étudiants.
- K. Former les étudiants et renforcer les capacités des doctorants à la recherche documentaire et à l'accès à l'information scientifique.

6. Réforme de l'UCAD

Les propositions recueillies sont :

- A. Redimensionner l'UCAD à sa capacité optimale;
- B. Délocaliser certaines structures de l'UCAD dans le cadre d'une restructuration géographique ;
- C. Donner aux facultés une autonomie de gestion en ce qui concerne les ressources humaines et financières.

Il est recommandé de mettre en place une commission pour étudier spécifiquement le cas de l'UCAD et faire des propositions.

7. Réformes pour stimuler la recherche nationale

- A. Elaborer et adopter le décret portant création et organisation de la Direction générale de la Recherche.
- B. Mettre en place un Fonds national de la Recherche et de l'innovation (FNRI) pour assurer la mise en œuvre des recherches prioritaires.
- C. Définir un agenda stratégique de la recherche, inscrit dans la loi et qui précisera les priorités de recherche de notre pays pour les 10 prochaines années. Il sera coordonné par le Ministère en charge de la recherche sous la responsabilité d'un conseil stratégique de la recherche placé auprès du Premier ministre.
- D. Définir un statut du chercheur et de l'enseignant chercheur.
- E. Institutionnaliser l'évaluation de la recherche par l'ANAQ Sup. La loi et les décrets d'application préciseront les modalités de cette évaluation dont l'expertise scientifique et les principes de déontologie devront être reconnus et partagés au niveau international et acceptés par tous les acteurs.
- F. Valoriser le doctorat dans les conventions collectives ainsi que dans la fonction publique pour permettre aux docteurs de devenir des cadres dirigeants dans tous les secteurs, public comme privé.
- G. Mettre en œuvre à court terme le programme spécial d'équipement des laboratoires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche initié par le Président de la République.
- H. Réviser le décret portant création et organisation du CNRS pour l'adapter aux nouvelles orientations de la recherche sénégalaise.
- I. Mettre en place le Centre national de Recherche scientifique et technique (CNRST) qui permettra de mutualiser les ressources humaines et les équipements lourds.
- J. Instituer le statut de Professeur émérite pour renforcer l'encadrement des doctorants.

8. Réformes des mécanismes de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Il s'agira ensuite de/d' :

- A. Augmenter de 0,2% du PIB par an durant la période 2013 et 2017, les ressources publiques consacrées à l'éducation, tout en maintenant la part de 25% allouée à l'Enseignement supérieur;
- B. Respecter à l'horizon 2017 les engagements communautaires allouant 1% du PIB à la recherche;
- C. Auditer les COUD et les CROUS;
- D. Auditer les patrimoines des IES publiques en vue de leur valorisation;
- E. Auditer les bourses et aides sociales;
- F. Auditer toutes les ressources extrabudgétaires des établissements d'enseignement supérieur (fonctions de service, consultance, revenus du domaine, prestations de services, fonds de coopération, fonds compétitifs, fonds de recherche, dons et legs, etc.);
- G. Mener une étude économique des différentes options proposées pour la soutenabilité du financement de l'enseignement supérieur;
- H. Respecter à l'horizon 2016 le plan d'équilibre budgétaire défini dans le cadre des CDP;
- I. Réviser les textes régissant la CFCE pour prendre en charge l'enseignement supérieur;
- J. Allouer un pourcentage des sommes prélevées du Fonds de Services Universels au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche (infrastructures et équipements TIC, programmes de formation et de recherche, capacitation des ressources humaines);
- K. Augmenter la contribution des étudiants aux coûts de leur formation tout en assurant l'équité, à travers notamment l'institution d'un mécanisme d'accompagnement des plus démunis;
- L. Inciter les IES publiques à développer le Fundraising et le financement par les fondations;
- M. Développer les activités génératrices de revenu et valoriser les résultats de la recherche (R23);
- N. Impliquer davantage les partenaires financiers et les collectivités locales dans le financement de l'enseignement supérieur (R31).

9. Réformes pour la promotion de la coopération et de l'internationalisation du système d'enseignement supérieur et de recherche

- A. Promouvoir le label « *étudier au Sénégal* » et intensifier la coopération scientifique nationale, régionale et internationale.
- B. Faciliter la mobilité des Personnels d'enseignement et de recherche - PER
Personnel administratif, technique et de service - PATS.
- C. Développer une coopération universitaire Sud- Sud. Développer les Réseaux de partage des savoirs en assurant la mobilité des PER et des PATS.
- D. Promouvoir des partenariats locaux, et en particulier avec les collectivités locales et les autres acteurs territoriaux;
- E. Travailler à la création de Réseaux africains pour le Développement des Sciences, Technologies et Innovations (RADSTI).
- F. Rendre obligatoire l'enseignement de l'anglais avec comme finalité de former des étudiants bilingues au niveau de la Licence 3.
- G. Promouvoir l'enseignement des langues nationales comme langues vivantes au sein des établissements d'enseignement supérieur notamment dans les filières ayant un impact communautaire.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

www.mesr.gouv.sn